



SEANCE DU
15 octobre 2025

OBJET DE LA
DELIBERATION

INSTALLATION D'UNE
NOUVELLE CONSEILLÈRE
MUNICIPALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 octobre 2025

Le quinze octobre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 9 octobre 2025 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mmes MIJUIN Peggy. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laëtitia. CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). Mme LEWILLE Laura. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy (Proc. De M. GIBOIRE Antoine). VANDERSTEEN Pascal Mmes MADAU Graziella. JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel. Mme KACZYNISKI Marianne.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : MM. DEBEAUMONT Pierre. GIBOIRE Antoine. HENAUX Christophe. SZYSZKA Jacques.

Absents : M. THERY Éric. Mme ANDRE Laëtitia.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral et notamment son Article L270,

Vu le Procès-Verbal du 03 Juillet 2020 portant élection du Maire et des Adjoints,

Vu le Tableau du Conseil Municipal,

Vu la lettre de démission de Monsieur TAVERNIER Michel de ses fonctions de Conseiller Municipal daté du 11 juillet 2025 et reçu en mairie le 16 juillet 2025,

Vu l'acceptation de cette démission notifiée par courrier à l'intéressé,

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Madame Marianne KACZYNISKI, suivante sur la liste « Alliance Citoyenne Vous Avant Tout » est amenée à le remplacer.

L'information a également été transmise à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Lens.

Dûment informée par courrier et convoquée à la réunion par lettre du 9 octobre 2025, il convient de l'installer dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'installation de Madame KACZYNSKI en qualité de Conseillère Municipale.
- **PREND ACTE** de la modification apportée en conséquence au Tableau du Conseil Municipal.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20251015-DEL01151020